



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

Procès Verbaux

Annexes

Catégories
D'Âges
2019/2020

Coupe du monde 2019 : les **Bleues**
qualifiées en **1/4 de finale**



Tous derrière
les Bleues !!



Les Montées & Descentes 2019/2020

Paraîtront le 1er Juillet 2019

sur le site internet du District 94 & Journal Numérique

« ENGAGEMENTS CLUBS » SAISON 2019/2020

vous ont été adressé par mail

Comment bien compléter vos documents ?
*Remplir la feuille des « Engagements », l'imprimer et la retourner avec le règlement correspondant au District du Val de Marne 131 boulevard des alliés 94500 Champigny/Marne. (soit par chèque, virement ou bien en la déposant à nos guichets pour les règlements en espèces).

*Joindre les fiches terrains lors de l'envoi de vos engagements :

FICHE TERRAINS « SAISON 2019 & 2020 » - Annexe 1

FICHE TERRAINS « FUTSAL » (Championnat Coupe) - Annexe 2

Attention : les fiches terrains de la saison 2018/2019 sont à retourner.

**Merci d'envoyer vos documents
soit par mail ou par courrier,
pour éviter les doublons et la bonne gestion
de votre dossier.**

La date limite de dépôt pour l'ensemble de ces documents est fixée au 28 Juin 2019.

A titre indicatif, le 2ème relevé « COUPE DU MONDE FÉMININE » est consultable sur FOOTCLUB et est à régler au plus tard le 28 Juin 2019.

Egalement
Consultable
sur notre
site internet

[http://
districtvaldemar
ne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



Calendriers 2019 & 2020

Les Clubs qui ont des demandes spécifiques
(*alternances, composition de groupes, etc...*)

sont invités à nous adresser un mail

avant le 05 Juillet 2019

en précisant leurs desideratas.

Edition N° 496 du Jeudi 27 Juin 2019

COMMUNIQUES

INFOS

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2019/2020

Vous êtes disponible à compter de la **saison 2019 & 2020**, le District du Val de Marne est prêt à vous accueillir en tant que **Membre Bénévole d'une Commission**.

Il vous suffit pour cela de nous adresser une lettre de candidature à l'adresse suivante :

District du Val de Marne de Football 131, Bld des Alliés

94500 Champigny sur Marne ou par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

INFORMATIONS SANCTIONS - MAI 2019

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

- **14 matchs fermes motif : Insultes répétées pendant le match, menaces et intimidations sur arbitre officiel et non présentation devant la Commission.**
- **6 mois de suspension fermes, motif : Usurpation d'identité**
- **6 mois fermes de suspension, motif : Complicité d'usurpation**

Une diffusion mensuelle des sanctions présent par la Commission Départementale de Discipline est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

AU DELA D'UNE SEVÉRITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER

« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.

DEPLOIEMENT : « F.M.I » **(Feuille de Match informatisée)**

TOUS les clubs utiliseront obligatoirement la Feuille de Match Informatisée (FMI) en CHAMPIONNAT.

Article 44.4 du Règlement Sportif Général du District:

La non-utilisation de la FMI entraîne 100€ d'amende (2e fois) et la perte du match (3e fois)

**Seules les équipes engagées en critérium U13G pourront bénéficier d'une tablette à 50 €
Les clubs devront s'équiper par eux même pour tout autre besoin de tablette.*

Catégories concernées :

- Seniors : D1, D2, D3, D4
 - U17 et U19 : D1, D2, D3 et D4
 - U15 : D1, D2, D3, D4 et D5
 - CDM : D1 et D2
 - Anciens : D1, D2, D3, D4
 - Futsal et Féminines : D1, D2
 - U11G, U13G et U11F, U13F, U16F (**Nota = Les amendes ne seront pas appliquées dans un 1^{er} temps**)
- Toutes les Coupes du Val de Marne
Sauf les catégories +45 ans & +55 ans

Une hotline « ARCHOS » à la disposition des clubs en cas de dysfonctionnement des tablettes au numéro 01.73.02.86.13

PLANNING DES PARUTIONS **JOURNAL E-FOOT 94 2018/2019**

JUILLET	4	18 (spécial calendriers)
----------------	----------	---------------------------------

Quand la dissuasion se met au service de la prévention

Dans sa lutte incessante contre toutes les formes d'agressions, le District du Val de Marne de Football vient de prendre une initiative à la fois forte et courageuse qui s'inscrit totalement dans la profession de foi qu'était celle de la liste "*pour notre Football Val de Marnais et Parisien*".

Cette initiative s'inscrit également dans la continuité des actions de la F.F.F en matière de lutte contre la violence et en particulier via la refonte du règlement disciplinaire et de son barème de référence des sanctions.

Vous l'avez bien compris, le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football, a concrétisé ses engagements en **aggravant sensiblement les sanctions qui se rapportent à des faits de violences verbales et/ou physiques.**

Cette aggravation significative des sanctions s'adresse bien entendu aux joueurs **mais surtout aux encadrants / éducateurs des équipes** présents sur les bancs de touche qui sont, **la plupart du temps à l'origine des incidents et plus particulièrement sur les rencontres de jeunes.**

Quelques exemples dans le tableau ci-dessous :

Infractions	Auteur	Situation	Victime	Barème 2016/2017	Barème 2017/2018
Comportement grossiers/injurieux	Joueur	Pendant le match	Officiel	4 matchs	6 matchs
		En dehors du match		5 matchs	7 matchs
	Dirigeant / éducateur	Pendant le match		10 matchs	12 matchs
		En dehors du match		14 matchs	8 mois
Comportement raciste / discriminatoire	Joueur	Pendant et/ou en dehors du match	Toute personne	6 mois	1 an
	Dirigeant/éducateur			6 mois	15 mois
Crachat	joueur	Pendant le match	Officiel	18 mois	2 ans
		En dehors du match		3 ans	4 ans
	Dirigeant/éducateur	Pendant le match		2 ans	3 ans
		En dehors du match		4 ans	5 ans
Bousculades / actes de brutalité	joueur	Pendant le match	Officiel	De 1 à 8 ans	De 18 mois à 12 ans
		En dehors du match		De 2 à 12 ans	De 2 à 16 ans
	Dirigeant/éducateur	Pendant le match		De 1 à 7 ans	De 2 à 15 ans
		En dehors du match		De 2 à 9 ans	De 3 à 20 ans

Sanctionner n'est pas une finalité, c'est la conséquence directe d'un acte qui aurait pu être évité si l'auteur avait été prévenu ; c'est un moyen au service d'une cause, la finalité globale est la prise de conscience par tous les acteurs que cela ne peut plus durer, l'ensemble s'appelle **faire de la prévention**.

C'est l'**objectif avoué** du Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Présidents de clubs, éducateurs, dirigeants, vous êtes le **premier maillon** de la prévention ; affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Si la saison dernière a vu le nombre global de sanctions diminuer, la gravité de celles-ci a progressé ; notre objectif est que cette saison tous les types de sanctions diminuent.

Cet objectif est ambitieux mais nous pourrons l'atteindre si **tous ensemble** nous décidons d'y arriver.

Notre sport est le plus beau qui soit, **faisons en sorte qu'il le reste.**

LES OBLIGATIONS – NOUVEAU (Suite fusion de la D5 avec la D4 Seniors du Comité de Direction du 27/06/18)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 19 –une équipe U 17 –une équipe U 15 + 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont obligatoirement une U15 et une U17, la troisième équipe au choix (soit une U19 ou U17 ou U15)

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines)

D3

SENIORS : 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons, de U6 à U19.

D4

. SENIORS - 1 équipe (Pas d'obligation)

11.1 - L'équipe qui entraîne les obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Les mouvements dans les clubs : Procédure à suivre

Fusion

Les clubs désirant fusionner à l'issue de la saison 2017/2018, doivent suivre la procédure suivante conformément à l'article 39 des Règlements Généraux de la FFF :

Documents à transmettre à la L.P.I.F.F. : Avant le 31 mars

- Pré projet de fusion : Avant le 1er mai

- Projet définitif de la fusion : Avant le 1er juillet

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club A

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la dissolution du club B

- Récépissé préfectoral de dissolution du club A

- Récépissé préfectoral de dissolution du club B

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale prononçant la création du nouveau club

- Récépissé préfectoral de création de la nouvelle association

- Dossier de demande d'affiliation rempli par le club.

- Les statuts de l'association

Sortie de club omnisport

Ce " mouvement club " permet à une section football de quitter l'association omnisport dont elle dépend pour devenir autonome tout en conservant les niveaux hiérarchiques acquis à l'issue de la saison en cours. Il nécessite la dissolution de la Section Football et la création d'une nouvelle association en Préfecture.

Documents nécessaires :

- Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'association omnisport prononçant la dissolution de la Section Football
- Récépissé préfectoral de création de l'association
- Les statuts de l'association

Changement de titre

Les demandes de changements de titre doivent parvenir à la LPIFF au plus tard le 1er juin de la saison en cours pour prendre effet au début de la saison suivante.

Documents nécessaires : - Récépissé préfectoral de changement de titre - Statuts de l'association

L'Entente

Traitement des dossiers :

- District pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes masculines
- LPIFF pour les ententes Jeunes et Seniors - équipes féminines

Documents nécessaires :

- Courriers des 2 clubs présentant l'entente et précisant la ou les catégorie(s) concernée(s) par l'entente. Les clubs doivent obligatoirement identifier un club " support " de l'entente.

Inactivité totale

L'inactivité totale permet au club d'être en " sommeil " pendant 3 saisons à condition d'être jour de ses cotisations.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant l'inactivité

Inactivité partielle

L'inactivité partielle permet au club de mettre en inactivité une catégorie précise (ex : inactivité de la catégorie Seniors, U19...)

Document nécessaire : - Courrier du club demandant l'inactivité partielle

Dissolution

La dissolution entraîne la disparition du club. Il n'est pas obligatoire de prononcer la dissolution en Préfecture.

Pour reprendre une activité, le club devra formuler une nouvelle demande d'affiliation, sous réserve du règlement des sommes dues.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant la dissolution

Reprise d'activité

La reprise d'activité n'est possible que si le club est en situation d'inactivité. Elle peut se faire entre le 1er mai et le 1er juin.

Document nécessaire : - Courrier du club demandant la reprise d'activité

INFOS CLUBS

Information sur la consultation des décisions disciplinaires

Suite à la modification de l'article 9 bis du règlement disciplinaire, le système de consultations des sanctions disciplinaires par les clubs et les licenciés a été modifié. Pour vous permettre de mieux appréhender le nouveau système mis en place, suivez le guide...

Pour le club : Si le système change, il n'en demeure pas moins que le club pourra toujours consulter les sanctions disciplinaires de ses licenciés et de ceux de ses adversaires.

La consultation des sanctions disciplinaires de ses licenciés

Pour prendre connaissance des sanctions de ses licenciés, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques " Compétitions - Dossier ", puis cocher sur " Discipline officielle du club ". A l'instar de l'information qui était publiée sur le site Internet, la consultation se fait semaine par semaine.

Pour faciliter votre recherche, plusieurs critères peuvent également être sélectionnés :

la catégorie et/ou la compétition et/ou l'équipe.

La consultation des sanctions disciplinaires des licenciés des autres clubs

Pour prendre connaissance des sanctions des licenciés des autres clubs auxquels votre club sera opposé, il suffit de vous rendre dans FOOTCLUBS, rubriques "Compétitions - Dossier ", puis cocher

sur " Discipline officielle autres clubs " ; il convient ensuite de sélectionner la compétition donnée puis le club concerné.

Vous pouvez ensuite sélectionner une catégorie, une compétition et une semaine donnée.

Par ailleurs, nous vous informons que les procès-verbaux des Commissions disciplinaires seront mis en ligne dans FOOTCLUBS, rubriques " Organisation - Procès-verbaux", puis sélectionner le centre de gestion concerné.

Pour le licencié : Un licencié pourra consulter ses sanctions disciplinaires sur son espace personnel appelé " Mon Compte F.F.F. " ; cet espace est accessible gratuitement depuis le site Internet de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. Pour accéder à son compte, le licencié doit être en possession du numéro d'activation figurant sur le coupon attaché à la licence. Il est donc indispensable que le club remette ce coupon à chacun de ses licenciés.

A partir de quand un joueur peut-il participer à une rencontre d'une équipe de son club ?

(Article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Un joueur est qualifié pour son club **4 jours francs après la date d'enregistrement de sa licence**, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Exemples :

. Si la date d'enregistrement de la licence d'un joueur est le 1er Septembre, l'intéressé est qualifié pour son club le 06 Septembre.

. Pour qu'un joueur soit qualifié pour participer à une rencontre de compétition officielle de son club le Dimanche, la demande de licence de l'intéressé doit obligatoirement avoir été saisie via Footclubs au plus tard le Mardi précédent (sous réserve que la date de la saisie de la demande de licence soit celle de la date d'enregistrement de la licence).

Avec quel(s) document(s) un joueur peut-il prendre part à une rencontre ?

CF : Article 8 – Vérification des licences du RSG du 94

ALARME DEFIBRILLATEUR

En cas de mort subite sur un terrain, la chaîne de survie doit se déclencher instantanément : **APPELER / MASSER / DEFIBRILLER**

QUELLE DECEPTION SI ON VOUS AMENE UN APPAREIL QUI NE FONCTIONNE PAS !!!!

Pour rester opérationnel, ce matériel doit être entretenu ; il convient donc de vérifier que :

- la pile a été installée depuis moins de 4 ans,
 - les électrodes ont moins de 2 ans,
- Et cela même si le matériel n'a jamais servi.

POURQUOI ?

- La pile au lithium qui alimente le défibrillateur a une capacité de délivrer 400 chocs, et une longévité maximale de 4 ans si elle n'est pas utilisée (pour certains appareils bon marché cela est ramené à 100 chocs ou 1 an).
- Les électrodes sont enduites d'un gel conducteur qui se dessèche avec le temps et devient inefficace après 2 ans. Ces électrodes ne peuvent servir que pour une seule intervention.

LA SECURITE, surtout quand plusieurs personnes ont accès à ce type de matériel, c'est :

- d'apposer sur le boîtier du défibrillateur une étiquette avec la date de mise en service de la pile,
- de faire la même chose sur l'étui des électrodes,
- de vérifier en début de saison ces dates, vous même ou avec le gardien des installations sportives si le défibrillateur est mis à disposition par une collectivité ; n'hésitez pas à réclamer ces renseignements s'ils ne figurent pas sur le matériel. Si les dates de péremption sont dépassées, prévenez par écrit la personne responsable. La sécurité à ses contraintes.

ACCES A MON COMPTE FFF

Nous vous informons que « **Mon Compte FFF** » est désormais accessible depuis notre site Internet en cliquant sur l'animation présente en colonne de droite ou sur le lien « Mon Compte FFF » présent en haut de l'entête de votre site.

Vous avez donc maintenant la possibilité de créer votre compte FFF ou de vous y connecter à partir de notre site Internet.

Nous souhaitons vous apporter certaines précisions ci-dessous.

Précisions concernant la création des comptes :

Voici la procédure pour créer son compte personnel :

-Cliquer sur l'animation présente dans la colonne de droite ou sur le lien « MON COMPTE FFF » en entête en haut de votre site.

-Le site de la FFF s'ouvre dans un onglet différent du navigateur sur la popin d'accès :

-Si la personne possède déjà un compte, il peut s'y connecter en indiquant son email et son mot de passe ;

-Si la personne ne possède pas de compte, il peut s'inscrire en cliquant sur « INSCRIVEZ-VOUS » et remplir le formulaire d'inscription, soit en complétant les différents champs demandés, soit en indiquant la clé d'activation reçue par mail ou remise par son club (sur le coupon à droite de la licence).

Précisions concernant les officiels (Arbitres, Observateurs et Délégués) :

Via leur compte FFF, les officiels peuvent :

- lire les messages envoyés par le Centre de Gestion d'appartenance par la rubrique « MESSAGES » ;
- consulter et télécharger tous les documents dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions par la rubrique « DOCUMENTS » ;
- prendre connaissance de leurs prochaines désignations par la rubrique « DESIGNATIONS » ;
- saisir leurs indisponibilités et les consulter par la rubrique « INDISPO. ».

A noter pour les Observateurs et les Délégués : à la création du compte, cocher « Non » à « Licencié » et « Oui » à « Observateur / délégué / médecin ».

Précisions concernant les sanctions disciplinaires :

A partir de la mi-juillet, les licenciés pourront consulter leurs sanctions disciplinaires par la rubrique « SANCTIONS » via leur compte FFF.

Précisions concernant la saisie des résultats et l'accès à Footclubs :

Les personnes habilitées à saisir les résultats et celles qui doivent accéder à Footclubs doivent effectuer la procédure suivante :

- Aller dans « GERER MON PROFIL » ;
- Cocher « Oui » au niveau de « Saisie des Résultats » ;
- Dans les champs qui se sont affichés, saisir les codes OFFIFOOT ;
- Valider.
- Dans la colonne de droite, au niveau des accès spécifiques, les choix « Saisie des résultats » et « Footclubs » apparaissent.

Précisions concernant l'accès aux désignations et la saisie des résultats sans passer par « Mon Compte FFF » :

La saisie des résultats et la consultation des désignations par les liens « Saisie des Résultats » et « Désignations » situés en entête en haut de votre site Internet restent fonctionnels. Il faut toutefois inciter vos officiels et vos dirigeants de clubs à passer par « Mon Compte FFF » car ces liens seront supprimés en cours de saison 2014-2015 à une échéance qui n'est pas encore officiellement fixée.

Nous vous remercions de communiquer les informations ci-dessus à vos publics concernés (dirigeants, joueurs, arbitres, observateurs, délégués...). Les informations présentes dans « Mon Compte FFF » leurs sont indispensables pour la bonne conduite de leur fonction.

ANNONCES CLUBS

Le club E.S. VILLIERS SUR MARNE FOOTBALL, recherche pour la saison 2019-2020 :

- Des éducateurs / éducatrices avec une 1^{ère} expérience ou débutant, pour l'encadrement des équipes de Football Animation (catégories U6 à U13).
- Des éducateurs / éducatrices (CFF1, CFF2, CFF3) avec expérience pour l'encadrement des équipes de Football Compétition (catégories U14 à SENIORS)

Contact : secretariat.esv1921@gmail.com ou **CHICOIX Bruno** au 0627821501 ou **BERT Denis** au 0660425692

A Romorantin (Loir-et-Cher), ville située à 1h30 de Paris par les autoroute A10-A71-A85 (sortie 14 Romorantin-Lanthenay), le SRC vous propose son 21eme tournoi de début de saison:

- samedi 31 août: tournoi U10-U11 à 8
 - dimanche 01 septembre: tournoi U12-U13 à 8
- Responsable des tournois Jeunes : 07 86 71 60 91*



A retourner impérativement avant le 28 juin 2019

Ne pas oublier le règlement correspondant sinon le dossier ne sera pas pris en considération.

Nom du club :

N° d'affiliation :

Téléphone du correspondant :

Type de compétitions	Engagements	Nombre d'équipes engagées	Montant en € par équipe	Coût en €
Samedi après-midi	Coupe U14 VDM			
	Coupe U14 Amitié			
	Coupe U14 District			
	Coupe Séniors Entreprise			
	Coupe U16 Féminines			
	Coupe U19 Féminines			
	Coupe Séniors Féminines			
Dimanche matin	Coupe CDM			
	Coupe Anciens			
Dimanche après-midi	Coupe U16 VDM			
	Coupe U16 Amitié			
	Coupe U16 District			
	Coupe U18 VDM			
	Coupe Séniors VDM			
	Coupe Séniors Comité			
Futsal	Coupe Seniors Futsal			

Cotisation obligatoire :

TOTAL GENERAL :

Le montant s'actualisera en cliquant sur le « mode de règlement » ci-dessous

Date et signature du Président

Mode de règlement

- Chèque** à l'ordre du **District du Val de Marne de Football**
- Virement bancaire** (joindre une preuve d'exécution)
 IBAN : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906
 BIC : BREDFRPP
- Espèces** (à l'accueil du district)

Précisions concernant le **Football d'animation** (U6 à U13) et les **Féminines** (U11F à U13F) :

- Les fiches d'engagement vous seront adressées en juillet par email et disponible sur le site internet
- Elles seront à retourner impérativement **avant le 06 septembre 2019**

En cas de difficulté pour compléter le dossier, veuillez contacter le secrétariat au **01.55.96.11.00**



NOM DU CLUB : N° Affiliation :		→ Les informations inscrites sur cette feuille seront utilisées toute la saison → En cas de changement en avertir immédiatement le District. → Remplir uniquement les cases vous concernant de façon lisible- Merci
SENIORS	Horaires Officiels Championnat : 15H00 Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Eté:.....Hiver:..... Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Eté:.....Hiver:.....	
Equipe ①- Division Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ② Division Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ③- Division Terrain :(Nom et Adresse).....		
Terrain Coupe VDM Seniors Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez		Terrain Coupe VDM Amitié Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez :.....
U18	Horaires Officiels Championnat : 13H00 Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Eté:.....Hiver:..... Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Eté:.....Hiver:.....	
Equipe ①- Division Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ② Division Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ③- Division Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ④- Division Terrain :(Nom et Adresse).....		
Terrain Coupe VDM U18 Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez :.....		Terrain Coupe Amitié U19 Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez :.....
U16	Horaires Officiels Championnat : 13H00 Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Eté:.....Hiver:..... Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Eté:.....Hiver:.....	
Equipe ①- Division Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ② Division Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ③- Division Terrain :(Nom et Adresse)..... Equipe ④- Division Terrain :(Nom et Adresse).....		
Terrain Coupe VDM U16 Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez :.....		Terrain Coupe Amitié U17 Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> → Si non précisez :.....

U14	<p>Horaires Officiels Championnat : 16H00 (Eté) / 15H30 (Hiver)</p> <p>Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Eté:.....Hiver:.....</p> <p>Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Eté:.....Hiver:.....</p> <p>Si changement précisez N° équipe..... Et nouveaux horaires : Eté:.....Hiver:.....</p>
------------	---

Equipe ❶ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....

Equipe ❷ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....

Equipe ❸ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....

Equipe ❹ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....

<p><u>Terrain Coupe VDM U14</u></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 20px;">→ Si non précisez :</p>	<p><u>Terrain Coupe Amitié U15</u></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 20px;">→ Si non précisez :</p>
--	---

CDM	<p>Horaires Officiels Championnat : 09H30 (championnat) / 09H15 (coupes)</p>
------------	---

Equipe ❶ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....

Equipe ❷ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....

Terrain Coupe VDM "CDM"

.....

Horaire officiel ? Oui Non → Si non précisez :

ANCIENS	<p>Horaires Officiels Championnats : 09H30 (Eté et Hiver)</p>
----------------	--

Equipe ❶ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....

Equipe ❷ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....

Equipe ❸ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....

Critérium + 45 ans Terrain : (Nom et Adresse).....

Critérium + 55 ans (Foot à 7)..... Terrain : (Nom et Adresse).....

<p><u>Terrain Coupe VDM Anciens</u></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 20px;">→ Si non précisez :</p>	<p><u>Terrain Coupe VDM Anciens + 45 Ans</u></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Horaire officiel ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 20px;">→ Si non précisez :</p>
--	---

FEMININES	<p>Horaire Officiel Coupe :</p>
------------------	--

Equipe ❶ - Division Terrain : (Nom et Adresse).....

Terrain Coupe VDM "Féminines »

.....

Horaire officiel ? Oui Non → Si non précisez :

Observations :

.....



DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL
131, Bld des Alliés 94500 - Champigny sur Marne
site internet : <http://districtvaldemarne.fff.fr>

SAISON 2019/2020

A RETOURNER
AU DISTRICT

Fiche Terrains

CHAMPIONNAT & COUPES

FUTSAL

(A compléter impérativement si vous avez une équipe FUTSAL)

NOM du CLUB:

N° Affiliation :

NOM DU CORRESPONDANT FUTSAL :

Adresse : N°.....RUE

.....C.P.....VILLE.....

Tél. Dom. :Tél. Dom. :Tél. Dom. :Tél. Dom. :

EQUIPE 1 : DIVISION

Nom de la salle pour le championnat :

Adresse : N°.....RUE

.....C.P.....VILLE.....

DISPONIBILITES : Jours : Début de la rencontre :H.....

EQUIPE 2 : DIVISION

Nom de la salle pour le championnat :

Adresse : N°.....RUE

.....C.P.....VILLE.....

DISPONIBILITES : Jours : Début de la rencontre :H.....

EQUIPE 3 : DIVISION

Nom de la salle pour le championnat :

Adresse : N°.....RUE

.....C.P.....VILLE.....

DISPONIBILITES : Jours : Début de la rencontre :H.....

A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 28 JUIN 2019

EN CAS DE DIFFICULTE POUR REMPLIR CETTE FEUILLE
CONTACTER LE SECRETARIAT ADMINISTRATIF AU 01.55.96.11.00
(Joindre obligatoirement les attestations des prêts de Gymnases)



INFORMATIONS IMPORTANTES

Saison 2018/2019



DEFRAIEMENT DES ARBITRES PAR VIREMENT

Les Clubs ont adopté lors de l'Assemblée Générale du 14 Octobre 2017 à Choisy :
« le défraiement des arbitres par virement » **La mesure continue pour la saison 2019/2020**
-Nous transmettre rapidement votre nouveau RIB si changement de domiciliation de banque-

Alternances clubs

Pour les alternances, le District utilisera les feuilles d'engagement de la LPIFF.
Pensez à les remplir clairement pour une meilleure gestion de vos demandes.

Renseignements Clubs

Tous les Clubs doivent obligatoirement via FOOTCLUBS mettre à jour les coordonnées des *Membres (Noms & Prénoms & Fonctions, Adresses, Téléphone, Fax etc...)*

ATTENTION IMPORTANT :

S'il manque un des Membres suivants constituant le bureau de votre club : **PRESIDENT & TRESORIER & SECRETAIRE** et/ou que « **ce Bureau** » n'a pas été validé par vos soins, **vous ne pourrez pas accéder aux menus :**

«Organisation/Membre du club» ou «Licences/Renouvellement» ou «Licences/Demande» ou «Educateurs/Renouvellement» ou «Educateurs/ Demande»

Par ailleurs, nous demandons **à tous les clubs** de bien renseigner le « **RESPONSABLE SECURITE** » (*Son rôle consiste à être l'interlocuteur privilégié dans le cadre de classement d'un match « Sensible » et/ou auprès des services de Police et du Commandant Delord, référent de notre Département de la Lutte contre les incivilités.*)

Cotisation

La cotisation est maintenue à **40 €** cette saison pour tous les Clubs Val de Marnais, *hormis ceux évoluant en critérium du Samedi Matin, après-midi et Lundi*, couvrant notamment la contribution au journal numérique et l'hébergement des adresses mails officielles.

Arbitrage

☞ 1 Circulaire de renouvellement licences arbitres 2019/2020 *ainsi que les dates et les dossiers d'inscription au cours d'Arbitrage pour la saison à venir seront adressés sur toutes les boîtes mails « CLUBS » Mi-Juin / Début Juillet.*

☞ Les licences Arbitres sont **saisies par les Clubs.**

-La Ligue de Paris envoie aux Clubs la ou les demande(s) arbitre(s) pré-imprimée(s)

-L'Arbitre fournit à son Club une photo d'identité OBLIGATOIRE puis il remplit et signe la demande de licence en prenant soin de compléter toutes les rubriques afin d'éviter un refus

-Le Club scanne la demande de licence + la photo et les transmet à la Ligue via FOOTCLUBS pour validation

VALIDATION DE LA DEMANDE DE LICENCE PAR LE SERVICE ARBITRAGE DE LA LIGUE.

LA LICENCE RESTE TOUJOURS BLOQUEE AVEC LA PIECE MANQUANTE

« EN ATTENTE VALIDATION MEDICALE »

Attention, la représentativité de votre club ne sera effective que lorsque le ou les Arbitre(s) auront fait le nécessaire auprès de la CRA ou de la CDA (Questionnaire de renouvellement, dossier médical).

Foot-Reducit - Toutes Catégories :
U6/U7-U8/U9-U10/U11-U12/U13 Filles et Garçons

Les inscriptions s'effectueront par formulaire qui sera adressé à tous les clubs **en Juillet 2019**.

Formulaires à jour sur notre site internet

- ☞ 1 Demande de classification « match sensible »
- ☞ 1 Demande d'arbitre
- ☞ 1 Demande d'arbitre tournoi
- ☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ 1 Demande d'arbitre tournoi
- ☞ 1 Règlement de tournoi « Formulaire Type »
- ☞ **Les demandes de changements de lieu, d'horaire et de date se font via FOOTCLUB**

Constitution des Calendriers (nous utiliserons les fiches d'engagements de la LPIFF)

Pour information : Dans la mesure du possible :

Les **U18** et les **U16** doivent jouer en alternance quelque soit le nombre d'équipes

Les **U18** jouent en lever de rideau de l'équipe "**Seniors**" 1.

Les **U16** jouent en lever de rideau de l'équipe "**Seniors**" 2.

Dans le cas où ces équipes évoluent sur un autre terrain, elles doivent jouer **obligatoirement** le même jour que l'équipe **Seniors 1 ou 2**

Coupes du Val de Marne 2019/2020

Si vous souhaitez que votre club ne participe pas à une ou plusieurs Coupes Départementales **Comité, Challenge Amitié, CDM & Anciens, Entreprise**, il vous suffit de nous le signaler sur un courrier à en-tête du club en précisant bien l'équipe, la catégorie et la Coupe à laquelle vous ne désirez pas l'engager.

Rappel important : L'engagement des équipes « supérieures » est obligatoire

Mails-Rappel

Seuls les courriers adressés à partir de l'adresse messagerie officielle qui vous a été attribuée par la Ligue de Paris Ile de France de Football sous la nomenclature suivante :@lpiff.fr seront traités par le Secrétariat Administratif du District du Val de Marne.

Pour information :

Votre boîte mail officielle (....@lpiff.fr) doit être consultée et nettoyée régulièrement afin d'éviter qu'elle ne soit saturée. Au-delà du quota autorisé (75 MO), elle risque d'être bloquée et de vous priver d'informations essentielles pour la vie de votre club.

Un mail contenant toute la procédure pour régulariser la situation, lorsque vous approchez ou dépassez la taille autorisée est adressé. Dès réception de ce mail, suivez les procédures pour la messagerie dans la rubrique **Infos pratiques** sur le site de la Ligue. Attention aux adresses mails que vous nous indiquez dans **FOOTCLUBS**, parfois celles-ci sont erronées ou n'existent plus. Pour tous les renseignements complémentaires vous pouvez joindre le service informatique, de préférence par mail ou par téléphone au 01.42.44.12.10 de 9h30 à 12h30 uniquement. **Merci de bien vouloir prendre note de ces informations importantes.**

Licences 2019/2020 : informations pratiques

A l'approche de l'ouverture de la campagne des demandes de licences 2019-2020, prévue le 04 Juin 2019, et afin de vous permettre de préparer dans les meilleures conditions cette période, nous vous communiquons ci-après quelques informations générales :

. Pré requis pour la saisie des demandes de licence

Pour pouvoir formuler des demandes de licence, le club a l'obligation de renseigner et/ou valider dans Footclubs les informations relatives au Président(e), au Trésorier(ère), au Secrétaire et au Correspondant.

Il est également rappelé que les membres du club désignés ci-dessous devront être titulaires d'une licence au titre de la saison 2019-2020 pour permettre la validation des licences du club.

. La mise à jour des photos

Il est rappelé que les photographies des licenciés doivent être renouvelées comme suit :

- . Dans les 2 saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licenciés mineurs,
- . Toutes les 5 saisons pour les licenciés majeurs.

Sur la liste de vos licenciés figurant dans Footclubs (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, est signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaît. Il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

. Les informations sur le demandeur de la licence

Jusqu'à cette saison, dans la partie « Identité », il était demandé de cocher une case pour la nationalité (FR, UE ou ETR).

Pour la nouvelle saison, le demandeur d'une licence doit indiquer de manière explicite sa nationalité (française, portugaise, italienne, belge, etc.).

. La fourniture d'un certificat médical

Vous pouvez extraire depuis Footclubs un listing des licenciés qui doivent obligatoirement fournir un certificat médical dans le cadre de leur demande de licence 2019-2020.

Cliquer [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure.

Informations Générales

Rappels :

. Pour les joueurs, le certificat médical est valable pour une durée de 3 saisons si les 2 conditions suivantes sont respectées pendant toute cette période de 3 saisons : conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre et répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester sur la demande de licence d'une réponse négative à toutes les questions.

. Pour les dirigeants, les conditions sont identiques à celles des joueurs.

Il est toutefois précisé qu'en application des dispositions du contrat d'assurance souscrit par la Ligue auprès de la Mutuelle des Sportifs, le certificat médical n'est pas exigé pour les dirigeants.

. Pour les éducateurs, la fourniture d'un certificat médical est obligatoire chaque saison.

NB : lorsque la demande de licence est effectuée par voie de dématérialisation (voir ci-après), le certificat médical à fournir par le demandeur est le suivant : cliquer **ICI**

Dans les autres cas, le certificat médical est celui figurant sur le bordereau de demande de licence.

Les bordereaux de demande de licence

Comme les saisons précédentes, des bordereaux de demandes de licence pré remplis et vierges vous seront transmis par voie postale.

Dans l'attente de la réception de ces bordereaux, vous avez toujours la possibilité de télécharger les bordereaux depuis le site Internet de la Ligue (rubrique « Documents – Formulaire club ») ou via Footclubs (se positionner sur la saison 2019-2020, puis « Licences – Editions et extractions »).

La dématérialisation de certaines demandes de licence Joueur /Dirigeant

Pour vous permettre de gagner du temps, et afin d'alléger votre charge de travail, vous avez la possibilité, pour les demandes de licence Joueur (Amateur) et Dirigeant, Nouvelles et Renouvellements uniquement, d'utiliser la dématérialisation.

L'utilisation de cet outil a notamment l'avantage de vous exempter de l'étape « scan » de la demande de licence et des éventuelles pièces à joindre ; cette opération est entièrement réalisée par le licencié.

Pour en savoir plus, cliquer **ICI**

Agenda : les dates à retenir pour la gestion des demandes de licence

Ouverture de la saisie des licences dans Footclubs : le 04 Juin 2019

Les périodes de changement de club des joueurs

- . Période normale : du 1er Juin au 15 Juillet
- . Hors période : du 16 Juillet au 31 Janvier
- . Opposition au changement de club : le club quitté dispose d'un délai de 4 jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans Footclubs

Rappel :

- . Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum 2 fois dans la même pratique.

La demande de licence « Arbitre »

- . La date limite de renouvellement de la licence Arbitre est fixée au 31 Août ;
Rappel : est considéré comme couvrant son club l'arbitre licenciés à un club, rattaché à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au 31 Août.
- . La date limite de changement de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement) est également fixée au 31 Août ; à défaut, l'arbitre compte dans l'effectif du club quitté jusqu'à la fin de la saison, sauf s'il cesse d'arbitrer.

Information de la C.R.S.R.C.M. Opposition au changement de club

La Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations,

Informe les clubs souhaitant s'opposer au départ d'un ou plusieurs de leurs joueurs, en période normale, qu'après avoir cliqué sur l'icône « opposition » dans Footclubs, ils doivent impérativement :

- indiquer le motif du refus,
- renseigner un commentaire,
- valider leur choix.

En l'absence de commentaire, l'opposition au changement de club sera rejetée comme étant irrecevable en la forme et la licence « M » 2019/2020 sera accordée au nouveau club.

Dès lors que le motif du refus invoqué sera « financier », le club quitté devra **indiquer dans la partie « Commentaire » le montant et le détail des sommes dues, au titre de la saison écoulée ou de la saison en cours**. Faute de quoi, cette opposition sera jugée irrecevable dans le fond.

Et précise que les motivations retenues par la Commission comme étant recevables dans le fond sont :

- la non restitution par le joueur d'équipements sportifs appartenant au club quitté,
- les dettes envers le club quitté au titre du non-paiement de la licence et/ou de la cotisation.
- toute autre dette sportive avérée du joueur envers le club quitté (notamment le droit au changement de club).

Procès-Verbaux

COMITE DE DIRECTION



Réunion plénière du Mercredi 15 Mai 2019

PROCES-VERBAL

Présidence de Thierry MERCIER

En préambule le Président souhaite la Bienvenue
à **Mme Sandrine IACOVELLA**, Présidente de l'Ecole Plésséenne de Football
et à **Mme Martine MOULIN**,
Membre de la Commission Féminines du District du Val de Marne.
(Bénévoles du Mois)

Membres présents :

Mmes Marie-Christine CATELAN, Pascale CHOQUET (*Partiellement*), MM. Jean Jacques COMBAL, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Jean Jacques FOPPIANI, Michel GOLDSTEIN, Jean Pierre MAGGI, Michel THOMAS, Denis TURCK, Abdeslam TIGHLIT

Assistent : Mme Lili FERREIRA (Directrice Administrative), José DIAS (CDA), Hervé HAPPY (CTD)

Absent(s) Excusé(s) : Mme Estelle BATHENAY, MM. Daniel BROCHE, Vincent GUERIN,

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

-Comité de Direction du 13 Mars 2019

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS & COMMUNICATION

Nécrologie :

***Mme Hélène BOURDOIS**, épouse de Pierre BOURDOIS Membre honoraire du District du Val de Marne de Football

A Pierre, à ses enfants, à ses petits-enfants et à tous ses proches, le District du Val de Marne Adresse ses très sincères condoléances attristées.

***M. René GARCINI**, Ancien Membre de la Commission d'Organisation des Championnats, décédé des suites d'une longue maladie dans sa 71^{ème} Année.

A sa famille, à ses proches, le District du Val de Marne adresse ses très sincères condoléances.

FINANCES

La trésorière, Mme Marie-Christine CATELAN FONTAINE présente le budget prévisionnel de trésorerie aux membres du Comité.

Technique :

- Beaucoup de demande de duplicata d'Attestations au cours de la saison, devant cette recrudescence, le Comité de Direction décide dès la saison 2019 / 2020 de facturer chaque duplicata : 10 €.
- Certifications : Pas de changement, gratuité mais chèque de caution à l'inscription que sera restitué en cas de présence et encaissé si absence sans justificatif valable.
- Formations : Tarifs appliqués maintenus pour la saison à venir.

Minibus :

- Prêt des Minibus « GRATUIT » en Ile de France et si en dehors Ile de France : Facturation 100 € par Minibus. Le Comité donne son accord.

Courrier du Club NUEVO UNO, demande de remise d'amendes

Le Comité ne donne pas une suite favorable.

Travaux effectués ou en cours depuis le dernier Comité

- **Miroir 2000 : 2881,26 TTC**
(Remplacement des vitres et verrières cassées + étanchéité)
- **SOBEMA : 1.114,32 €** *(Remboursement Assurance 835,74 €)*
(Réparation portail endommagé).
- **BALLAS : 1.992,96 €**
(Portail Electrique parking)

Utilisation du terrain synthétique du District par des tiers

- *Les Clubs du 94*
- *Location du terrain*

Suite au retour du groupe de travail, un premier essai de location a été fait sur les dernières vacances scolaires, mais aucun retour enregistré. Le Comité propose que le groupe de travail se réunisse à nouveau, pour de nouvelles propositions pour la saison prochaine.

Dossier Fafa constitué pour l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire

*Prix du véhicule proposé : **21.205 €** (VOLKSWAGEN UTILITAIRE, modèle : CADDY, Finition : Trendline)*

Avis favorable de la Commission du Fafa, pour un montant de 10.200 €.

Dossier « Engagements Clubs »

Le dossier sera dissocié en 2 parties, comme la saison dernière :

*** 2ème relevé « Compte club » de la saison**

Avec règlement à faire par chèque ou espèces ou virement en précisant le N° du Club dans l'ordre de virement

*** Engagement SAISON 2019 & 2020 (Cotisation + Coupes) :**

Soit par chèque, soit par virement, soit en espèces à nos guichets

Cotisation « District » des Clubs

Le Comité décide que la cotisation annuelle des Clubs est maintenue à 40 €.

Dossier « Arbitre »

Le Comité maintient la formation initiale à 100 €

Tarifs LPIFF 2019 & 2020

* Engagements des Equipes :

15,20 € (Prix uniforme) ; 7,10 € (Foot à 7) ; 11,20 € (Foot à 8).

L'annexe financière sera mise à jour sur le site du District, sachant que le District se cale sur les tarifs de la Ligue :

* Réserves/Réclamation/Demande d'Evocation : 43,50 €

* Comité d'Appel Ligue ou Districts (Appels règlementaires) : 64,00 €

* Réserves fondées / Réclamation fondée / Demande d'Evocation fondée, club fautif : 50 €

* Réserves fondées / Réclamation fondée / Demande d'Evocation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de : 43,50 €

* Commission d'Appel Ligue ou Districts (Appels disciplinaires) : 125,00 €

* Refus de régler ou absence de règlement d'un officiel (Arbitre ou Délégué) désigné : 45,00 €

Indemnités : Inchangées

L'annexe financière paraîtra courant Juillet 2019

Bilans Financiers

Mme Lili FERREIRA informe que les rendez-vous annuels pour les comptes avec le Commissaire aux comptes sont fixés les 18 et 19 Juillet 2018 au Siège du District.

Services Civiques – 2019 / 2020

Contrairement à ce qui avait été annoncé, l'Etat ne valide l'agrément que pour 1 an à ce jour et pour une durée réduite de 7 Mois (*Contre 9 les saisons précédentes*)

Le Comité reconduit la participation mensuelle des Clubs, d'un montant de 50 € par Service Civique.

Est également reconduit, une retenue au volontaire, en cas d'absence à une action programmée par le District ou à laquelle il s'est inscrit.

VIE DES COMMISSIONS et du DISTRICT

Réunion des Président(s) de Commissions

Réunion annuelle des Président(e)s de Commissions de notre District

La date fixée est le Mardi 18 Juin 2018 à 18h00.

En amont de cette rencontre, le rapport de la saison devra être remis dûment complété.

A l'ordre du jour :

- Bilan de la saison écoulée
- Proposition nouvelle saison
- Questions diverses
- Apéritif Dînatoire.

Nominations/Radiations/Démission en Commissions

Suite au dernier Comité de Direction qui avait donné « quitus » au Secrétaire Général, pour la nomination, après réception, les personnes suivantes ont été nommées comme suit :

*M. Denis BRUNET : Commission Organisation des Championnats

*M. Gilbert RIMBAULT : Commission Technique

*M. Patrick ROBERT : Commission Foot Animation

*Mme Séverine TELLE, avait dans un 1^{er} temps donné son accord pour les Statuts et Règlements, une nouvelle candidature doit être faite pour la saison prochaine en Commission de Discipline.

*M. Sikou CISSOKO (Commission Futsal) Jamais présent depuis sa nomination (*Revoir en fin de saison*)

*Courrier de M. DAIGNY Eric

Informe de l'arrêt de ses fonctions au sein du District dès la fin de saison, suite à un déménagement en province. *Le Comité le remercie pour les services rendus.*

Création du District de Paris

A ce jour, nous n'avons toujours pas de retour sur le recensement des clubs du nouveau District dont la date limite a été fixée le 15 Mai 2019.

Planning de mise en place du nouveau District Parisien :



Organisation des Finales des Coupes du Val de Marne

Le cahier des charges a été calé avec la ville de Vincennes et le club de Vincennes CO sur site en présence des membres de la Commission des Coupes du District et du responsable des Compétition, M. Marc VINCENTI, coordinateur de cette manifestation.

Une réunion préparatoire des Finales s'est déroulée le Mardi 14 Mai 2019, à laquelle ont été conviées les diverses Commissions impliquées directement dans l'organisation : Arbitrage, CDPME, Délégués et Coupes.

Il a été décidé de convier tous les clubs disputant une Finale à une réunion préparatoire au Siège du District le Lundi 27 Mai 2019 à 19H00 au cours de laquelle sera diffusé un diaporama sur les rôles de chacun.

Affiche des Finales « Week-End » des 1^{er} et 2 Juin 2019 « Stade Léo Lagrange » à Vincennes :

Samedi 1^{er} Juin 2019

Terrain N° 3 :

*10H15 : Coupe U15 District

*14h00 : Coupe U17 District

*14h30 : Coupe U17 Amitié

Terrain N° 2 :

*10H30 : Coupe U15 Amitié

*14h15 : Coupe U15 VDM

*16h15 : Coupe U17 VDM

Terrain N° 1 :

*13H45 : Coupe VDM Entreprise

*16H30 : Coupe Seniors Amitié

Dimanche 02 Juin 2019

Terrain N° 2 :

*09H30 : Coupe CDM VDM

*14H15 : Coupe U19 VDM

Terrain N° 3 :

*09H45 : Coupe Anciens VDM

*13H00 : Coupe U16F et U19F VDM

Terrain N° 1 :

*14H15 : Coupe Féminines VDM

*16H30 : Coupe Seniors VDM

Journée Nationale des Bénévoles

M. Jean Jacques COMBAL, Secrétaire Général du District accompagnait la délégation Val de Marnaise.

Bénévoles :

MM. Hubert CHAMPION, Gilles LEFEUVRE, Bernard ROCHETTE (Commissaires du District)

M. Jean Marc BOUSSARD (Nogent FC)

MM. Arnaud PICHER, François CAILLEAUX, Gérard WAROT (Vitry CA)

Mme Martine MOULIN, MM. Michel MERCIER, Grégoire KUPPELLIAN (Créteil Lusitanos US)
Mmes Céline VILLETTE, Sylvie MEON, Chantal TESTARD (Cachan CO)

Programme de la journée :

11H00 : Rendez-vous des participants au District pour un départ en Commun

12h30 : Déjeuner-croisière (Quai Henri IV)

Direction le Stade de France pour la Finale de la Coupe GAMBARDELLA et la FINALE de la Coupe de France.

Tous les participants ont été ravis de la journée qu'ils ont passée.

Séminaire des Président(e)s – 24 Avril 2019

Le Séminaire des Président(e)s s'est déroulé sous forme d'une réunion d'information (maximum 2h), le Mercredi 24 Avril 2019 à 19h00, animée par le Cabinet « PARIENTE AVOCATS », sur les Thèmes suivants :

- Les obligations des clubs en matière de gestion des encadrants bénévoles non rémunérés ;
- Les obligations des clubs en matière de protection des données :
- Le Règlement général sur la protection des données.

*30 Personnes présentes représentant 28 clubs de notre District.
Soirée très appréciée de toutes et tous.*

Journée Départementale des Bénévoles - Vendredi 7 Juin 2019

Le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football, a décidé de reconduire une « **JOURNEE DEPARTEMENTALE DU BENEVOLE** » cette saison et de mettre à cet effet : **58 BENEVOLES** des Clubs Val de Marnais à l'honneur.

Cette action se déroulera dans le cadre de la Coupe Du Monde Féminine, Vendredi 07 Juin 2019, match d'ouverture au Parc des Princes, opposant : «**France / Corée**».

Critères de sélection :

- * Faire preuve d'un engagement fort et précieux au service de votre club en Direction du Football Féminin
- * Ne pas être rémunéré par le club autrement que pour le remboursement des frais,
- * Ne pas avoir été sanctionné d'une sanction \geq à 2 ou 3 matches fermes dans les deux dernières saisons.
- * Avoir 18 Ans

Le timing prévisionnel :

17h30 : Arrivée au District du Val de Marne pour partager un moment de convivialité

18h15 : Remise des Billets et Départ en commun en car direction le Parc des Princes

19h30 - 19h45 : Installation au Parc des Princes pour assister aux festivités d'ouverture de la Coupe du Monde Féminine, suivi de la rencontre à 21H00.

Le retour au District, à l'issue de la rencontre.

Un courrier a été adressé à toutes les Présidentes et Présidents de nos Clubs afin qu'ils nous communiquent, à l'aide d'un coupon-réponse, le ou les nom(s) du ou des BENEVOLE (s) avant le 25 Mai 2019.

Services Civiques

L'agrément pour les 3 saisons à venir est en cours de renouvellement (2019 & 2020 – 2020 & 2021 – 2021 & 2022)

Durée moyenne des missions : 9 mois

Nombre de volontaires par saison : 60

FMI : Licences

Comparatif des licences sur les 3 dernières saisons :

Saison 2016 & 2017	Saison 2017 & 2018	Saison 2018 & 2019
36 441	37 193	38 535 <i>(A ce jour : 14.05.19)</i>
		<i>Nouvelles licences : 13 582 (35,25 %)</i>
		<i>Renouvellements : 20 777 (54,00 %)</i>
		<i>Mutations : 4 176 (10,75 %)</i>

COURRIERS DIVERS

FFF - LFA

FFF :

***Demande de mise à disposition de 2 Bénévoles du District pour le Musée des Bleues, étape des 24 et 25 Avril 2019 au CNOSF en marge du match de D1 Féminine : Paris FC / Montpellier**

MM. Eric DAIGNY et Hubert CHAMPION seront présents au cours de ces deux Journées.

***Lancement du mouvement « Fiers d'être Bleues » pour la Coupe du Monde de la FIFA du 07 Juin au 07 Juillet prochain**

***Invitation à la Signature de la convention : Le Five & FFF, le Jeudi 25 Avril 2019 à 15h00.**

***Dans le cadre de l'organisation de la rencontre de préparation « Coupe du Monde Féminines » opposant : France / Chine, le Vendredi 31 Mai 2019 au Stade Duvauchelle La FFF, nous invite à une réunion de Sécurité à la Préfecture le Mercredi 22 Mai 2019 à 9h30, nous sollicite également pour la mise à disposition de Bénévoles, de portes-drapeaux et/ou orriflammes, plus deux officiers de liaisons.**

Par le biais de Volkswagen, les escorts-kids ont également été désignés par le District.

***Copie du courrier de relance adressé à tous les Clubs de Paris**

Pour l'adhésion au District Parisien ou rester adhérent au District actuel, la date limite est fixé au 15 Mai 2019.

***Stage Annuel des Présidents de CDA, le Dimanche 23 Juin 2019 de 9H30 à 17h00**

Le courrier a été transmis à José DIAS, Président de la CDA

***Envoi des Kits matériels et récompenses pour l'opération « Foot à l'Ecole »**

6 Kits « PRETS » complémentaires pour le District

(Chaque Kit : 2 Paires de buts pliables / 12 Cônes / 1 Lot de 40 Coupelles / 1 Chronomètre / 2 Paires de drapeaux de touche / 2 Sifflets poires)

Ces Kits sont en complément du matériel Nike (Ballons, Sacs à ballons, Chasubles) envoyé en début d'année.

Récompenses pour les Ecoles Primaires

2 Kits « PRETE » complémentaires (idem ci-dessus le contenu)

2 Kits « Récompenses 1 » *(Chaque Kit : 6 Ballons et 5 chasubles)*

2 Kits « Récompenses 2 » *(Chaque Kit : 1 Ballon et 5 chasubles)*

48 Kits « Communication » *(Chaque Kit : 1 Poster à colorier, 2 posters « Fiers d'être Bleues, 1 Calendrier et 1 infographie)*

Journal Mickey : 1440

Livret « Panini » : 1440

LFA :

***Informe du partenariat et de la signature d'une convention nationale avec le réseau Foot à 5 « Le Five »**

Cette signature permettra aux Districts où se trouve un Five de bénéficier d'événements gratuits.

***Opération 2 Etoiles : Liste des clubs non-inscrits à ce jour ou n'ayant pas utilisé la totalité de leurs bons à cette opération.**

***Déplacement Ministériel du 19 Avril 2019 à Créteil : Lancement de la Grande Equipe de France des Quartiers**

FFF représenté par Marie BARSACQ (COMEX), Mathieu ROBERT (Direction LFA) et Thierry MERCIER (Président du District du Val de Marne).

***Le Label Jeunes, devient : LABEL JEUNES FFF CREDIT AGRICOLE**

***Création de l'Agence Nationale du Sport, nouveau mode de gestion du CNDS**

La Fédération Française de Football s'est portée volontaire pour intégrer cette expérimentation.

***Invitation au Centenaire de la FFF : Le Samedi 10 Mai 2019 à l'institut du Monde ARABE**

***Trophées « Héritage 2019 »**

Ces trophées sont dans le but de récompenser et honorer les actions qui auront réussi à fédérer et à créer, cette année de Coupe du Monde, une émulation autour du Football Féminin et de ses valeurs dans ces trois catégories :

- *La Mixité & L'inclusion et la Fraternité & L'éducation et la Citoyenneté*

Par ailleurs, un prix spécial du Jury « Fiers d'être bleues » sera décerné à la plus belle initiative en soutien à l'équipe de France Féminine.

Plusieurs moments de valorisation auront lieux pour les Lauréats :

- Le premier lors du match France/Chine, le 31 Mai 2019 à Créteil
- Le second lors de la Convention FIFA Women's Football le 06 Juin à Paris
- Le troisième lors de l'Assemblée Générale de la LFA, le 07 Juin à Paris.

***Stage CTD-DAP de la Ligue de Paris Ile de France, du 12 au 15 Juin 2019 (Séminaire Annuel)**

Drisse TAFININE, CTD-DAP de notre District y assistera.

LPIFF

-Comités de Direction du 01 Avril 2019 et du 29 Avril 2019

M. Denis TURCK représentait le District et fait un retour sur les points abordés à ces deux réunions.

- Finale Régionale du Festival Foot U13 du 04/05/19 : M. Drisse Tafinine y a participé (en Séminaire FFF à la date du 15/06/19 pour Finale Régionale U11).

- Finale Régionale U11 du 15 Juin 2019 : Drisse Tafinine y participera (en congés à la date du 04/05/19 pour Finale Régionale du Festival Foot U13)

-Visio Conférence FFF – Ligue- Districts : Prise en main de l'outil suivi des Bénévoles du mois sur portail Bleu.

Dans le cadre de cette opération, comme la saison dernière, le District a désigné 8 Bénévoles de Clubs et 1 Bénévole du District.

-Evolution en préparation au niveau de la DSI de la FFF (Exemple : la refonte du module compétitions...)

Le Correspondant informatique passera dans le Val de Marne le 30 Avril 2019 (Matin) pour faire un point complet.

-Demande de compléter un tableau relatif à toutes les formations organisées par le District au cours de la saison 201/2018 en vue de l'établissement par la Ligue du Bilan Pédagogique et Financier de l'activité de formation de la LPIFF.

Ce document a été complété et adressé. Une question a été posée à la LPIFF : le District faisait de son côté ce bilan tous les ans, savoir si on devait ou pas continuer. A ce jour pas de retour.

-Formation de Formateurs sur le Thème « NEURO-APPRENTISSAGE », les 15 et 16 Avril 2019 à Clairefontaine.

M. Drisse TAFININE, CTD-DAP y a participé ainsi que le CTD, Hervé HAPPY.

-Mise Hors Compétition de l'équipe Séniors de VILLENEUVE ST GEORGES

Pour non régularisation de leur situation financière auprès de la LPIFF.

-Festival U13 – Affectation des Districts à compléter

Drisse TAFININE a fait un retour.

-Mise Hors Compétition du Club AS RENAISSANCE suite à la non régularisation de leur compte auprès de la LPIFF.

CLUBS

-Paris FC : Demande de diffusion (internet) de l'affiche du dernier match de D1 à domicile Féminines, du Mercredi 24 Avril 2019. *Au programme, mise à l'honneur des anciennes joueuses du FCF Juvisy devant le public du stade Charlety, puis à l'issue de la rencontre visite du Musée de l'Equipe de France Féminine de la FFF au CNOSF.*

-Cachan CO : Tournoi International en Croatie du 07 au 10 Juin 2019, catégories : U10 / U12 et U14. *La demande a été transmise à la LPIFF qui doit donner son accord (Article 179 des RG de la FFF).*

-Fontenay US : Remerciement pour le travail accompli lors des Finales U13 Départementales organisées par le District le 06 Avril 2018 au Stade « Le Tiec » à Fontenay/Bois.

-Créteil Lusitanos US (M. Stéphane CALEGARI) : Présentation du Projet Scolaire Sportif rentrée 2019

-Bonneuil CSM (M. Gilles GATINEAU, Président) : Organisation de l'Assemblée Générale du District, le Samedi 12 Octobre 2019 à l'Espace Louise Voelckel. *Visite faite le 9 Avril 2019, la salle correspond au cahier des charges.*

-Alfortville US : Invitation au Match de ½ Finale de la Coupe Seniors IDF Mutuel opposant leur équipe de R3 au Paris St Germain R1, le Dimanche 12 Juin 2019 à 14h30
Le Président du District s'est excusé.

-Vitry ES : Invitation le Samedi 15 Juin 2019 au Stade Gabriel Péri pour les rencontres avec une délégation Américaine. *Le Président du District sera présent aux alentours de 16H00.*

DIVERS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE

-Invitation aux Assises de l'Accessibilité : Favoriser le Sport pour Tous, le Vendredi 12 Avril 2019 de 8h30 à 13h00.

DISTRICT DU VAL D'OISE

-Plaquette de présentation spéciale « Services Civique » dans le Val d'Oise

AFSVFP (Association Française pour un Sport sans violence et pour le Fair-Play) :

-Forum National sur le Sport au Service du Développement et de la Paix, le Vendredi 05 Avril 2019 au CNOSF

CDOS 94

-Assemblée Générale du 17 Mars 2019 0 Créteil. M. Denis Turck, Vice-Président Délégué a représenté le District.

-Invitation à l'inauguration des nouveaux Locaux mis à leur disposition à Gentilly, le Vendredi 24 Mai 2019 à partir de 18H00

Le District ne sera pas représenté ayant ce même jour le Dîner des Commissions.

-Invitation à une réunion d'information sur le FDVA (Fonds de Développement de la vie Associative). MM. Thierry MERCIER et Denis TURCK y ont assisté. Un dossier de demande de Subvention a été fait par le District (à ce jour pas de retour)

DDCS 94

-Bulletin d'inscription Formations Laïcité, sessions 2019. Document transmis à Pascale CHOQUET, Membre du Comité pour éventuelle inscription.

Mairie de VILLEJUIF : Demande de RDV au District pour présentation du projet équipement de la Ville. Le Directeur du Service des Sports a été reçu le Vendredi 26 Avril 2019 par le Président du District et la Directrice Administrative.

TECHNIQUE & FEMININES

FOOTBALL FEMININ

Dans le Cadre de l'Année Coupe du Monde Féminines, le District a fait plusieurs actions en direction des Jeunes Filles :

*** GIRLY CUP 94 : Mercredi 15 Mai 2019 au Parc du Tremblay**

Bilan :

350 Filles présentes, bonne participation, gros enthousiasme des jeunes et des professeurs au cours de la journée, différentes dotations, très bonne qualité d'Arbitrage (*Les JO UNSS se sont bien intégrés au dispositif*), le stand « Animation Motricité » : les défis très appréciés, niveau de jeu intéressant, plus-value du stand "boxez les préjugés" : moment d'échanges et de débats très instructifs (*certaines professeurs ont demandé les coordonnées de l'association pour envisager des actions dans leur établissement respectif*) et présence de la Marraine de l'action : PEGGY PROVOST que nous remercions très chaleureusement pour sa disponibilité.

A noter de nombreux médias étaient présents pour communiquer sur l'évènement.

Un grand merci à vous tous qui avez œuvrés pour la bonne réalisation et tenue de la **1e édition de la GIRLY CUP 94** ! et à Estelle BATHENAY grande initiatrice de cette action, les Jeunes filles en garderont un souvenir mémorable.

PALMARES

Les 4 premiers de chaque groupe se sont vu remettre 15 Places pour le match d'ouverture de la Coupe du Monde Féminines : « **France / Corée du Sud** » au Parc des Princes

Tournoi Benjamine :

1. Orly - Dorval
2. Créteil - De Beauvoir
3. Joinville - Ferry

Activité Benjamine :

1. Joinville - Ferry 281pts
2. L'Hay les Roses - Chevreur 279pts
3. Champigny - Aubrac 277pts

Tournoi Minime :

1. Choisy - Vallès
2. Villeneuve St Georges - Brossolette
3. Maisons Alfort - Herriot

Activité Minime :

1. Maisons Alfort - Herriot 274pts
2. Fresnes - Charcot 253pts
3. Villeneuve St Georges - Brossolette 248pts

*** Tournoi des Nations : Samedi 25 Mai 2019 sur les 3 terrains Foot à 5 du District**

Les jeunes filles U8/U9F et les U11F ont disputé un Tournoi, au total : 250 Jeunes filles présentes et de nombreux parents pour les soutenir elles ont toutes gagné une place pour aller voir un Match de la Coupe du Monde Féminines.

3 Clubs U8/U9F et 2 U11F ont gagné 1 ballon par joueuse et 1 jeu de chasubles grâce à leur participation active.

Très belle journée, autour du Football Féminin, organisée par Hédi OUDAYA, Technicien du District en collaboration avec la Commission Féminines.

Merci à l'Amicale des Educateurs pour sa présence pour la logistique « Repas-Buvette » tout au long de la Journée.

Un grand Merci à toutes et tous qui avez participé ou œuvré dans le cadre de cette action.

*** Places de matchs « Coupe du Monde Féminine » offertes aux Bénévoles du District, aux Bénévoles des Clubs, aux Sélections etc...avec pour certains matchs (Valenciennes et Reims) déplacements en car pris en charge par le District.**

***Sollicitation par la FFF dans le cadre de l'organisation du match amical : France / Chine au Stade Duvauchelle de Créteil, le vendredi 31 Mai 2019.**

Mise à disposition : D'officiers de liaison pour les Arbitres et l'Equipe de Chine, de Bénévoles pour installation diverses sur le site, de petites escortes, de portes drapeaux.

TECHNIQUE

Le CTD, Hervé HAPPY a fait un retour rapide sur les diverses actions qui ont été menées et a précisé que sur la dernière certification : 20 candidats inscrits 7 n'ont pas été retenus. Il précise que vu le nombre de demandes de certifications, une nouvelle date va être programmée.

ARBITRAGE

Intervention de José DIAS, Président de la CDA qui informe sur les points suivants :

- Les Classements des Arbitres ont été adressés à tous les Membres du Comité
Le Comité entérine les classements
- 15 Arbitres en Filière Régionale (*Bonne sélection*)
- Effectifs : 247 Arbitres « District » dont 202 désignables
- 9 formations continues en direction des Arbitres ont été proposées par la CDA depuis le début de la saison (au total 413 personnes)
- Observations de la saison à jour, ce qui a permis de finaliser les classements rapidement
- Information, sur la saison : 77 Absences à des matchs et 31 dé-convocations.
- Sensibilisation dans les Clubs à l'arbitrage programmée
 - 1- Le 19 Avril 2019 à Bonneuil (*Retour sur cette réunion très positif*)
 - 2- Le 07 Juin 2019 à Maisons Alfort
- Réunion de fin de saison, le Mardi 04 Juin 2019 à la Maison des syndicats à Créteil
- Information qu'il n'y a pas de relation avec la CRA
- Revient sur un mail adressé par un Club directement à un Arbitre

TOUR DE TABLE

Pascale CHOQUET :

*Problème clubs féminins, souvent manque de sérieux (*réflexion à mener*)

*Information compliquée ne serait-ce que sur les horaires et les lieux des rencontres féminines

Le Comité demande que des propositions pour des améliorations soient faites par la Commission Féminines.

Sandrine IACOVELLA :

*Remerciements, très intéressants les échanges abordés au Comité.

Martine MOULIN :

*Remerciements, a appris beaucoup de choses, très contente d'avoir assisté.

Patrick DARDENNES :

*Propose gestion foot féminin jusqu'à U13 par la Commission Foot Animation

Jean Jacques COMBAL :

*Informe que M. Frédéric SUSSET demande à intégrer la Commission des Délégués

Le Comité propose que cette demande soit soumise à M. Louis VINCENTI, Président la Commission des Délégués.

*Revient sur la proposition de Journée Festive +45 Ans

Régis ETIENNE :

*Bon retour sur la Journée «Arbitres Bénévoles», action à renouveler, peut-être au sein des clubs également

*Revient sur le dossier de l'éducateur récidiviste dont le dossier a été transmis à la DDCS.

PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION MERCREDI 26 JUIN 2019 à 16H00

Le Président,
Thierry MERCIER

Le Secrétaire Général,
Jean Jacques COMBAL

ANNEXES

HOMMES

FEMMES

HOMMES		FEMMES	
CATEGORIE	PRATIQUES	CATEGORIE	PRATIQUE
NAISSANCE			
SENIORS	Licence Seniors	SENIORS F	Championnat Foot à 11
U20	Licence U20 Licence U19	Licence U20F	Licence U20F
U18	Licence U18 Licence U17	U18F	Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11
U16	Licence U16 Licence U15	U15F	Championnat D à 7 ou R à 11
U14	Licence U14 Licence U13	U13F	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U13	Licence U13 Licence U12	U11F	Licence U11F Licence U10F
U11	Licence U11 Licence U10	U9F	Licence U9F Licence U8F
U9	Licence U9 Licence U8	U7F	Licence U7F Licence U6F
DEBUTANTS	Licence U7 Licence U6	DEBUTANTES	Critérium départemental ou Mixité Garçon
U7	Licence U7 Licence U6	DEBUTANTES	Critérium départemental ou Mixité Garçon